



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Afrique du Nord

Question écrite n° 31928

Texte de la question

M. Patrick Bloche appelle l'attention de M. le secrétaire d'État aux anciens combattants sur l'évocation de la fusillade de la rue d'Isly dans le rapport Diefenbacher. Le 26 mars 1962 à Alger, l'armée française ouvre le feu sur des manifestants pacifiques français, faisant près de 40 victimes et 200 blessés. Cet événement, comme beaucoup de ceux qui touchent à la guerre d'Algérie et à son indépendance, reste prudemment évoqué depuis quarante-deux ans. Le rapport Diefenbacher, qui précise que « la vérité historique tient une place très importante dans le rapport de la commission consultative » (p. 26), reste lui aussi très timide sur ce drame. Le rapport propose simplement que les victimes civiles de cette triste journée soient associées à la commémoration officielle des victimes de la guerre d'Algérie. Les descendants des victimes de la fusillade de la rue d'Isly, dont la vie a été à jamais bouleversée par cette fusillade, restent insatisfaits de cette proposition. En effet, celle-ci ne répond pas directement à leur demande de mise en lumière de la part de responsabilité de l'État français dans cette affaire. Le rapport Diefenbacher indique, dans sa partie concernant la mémoire des rapatriés, que ces derniers demandent que toute la lumière soit faite sur les épisodes les plus tragiques du rapatriement (p. 26). Aussi, il souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage d'ouvrir une enquête afin de mettre au jour la vérité historique du 26 mars 1962.

Texte de la réponse

La tragédie de la fusillade de la rue d'Isly, à Alger, le 26 mars 1962, constitue l'un des événements les plus douloureux de la guerre d'Algérie. Afin d'honorer la mémoire des victimes civiles et militaires tombées en Afrique du Nord de 1952 à 1962, le Président de la République a inauguré, à Paris, le 11 novembre 1996, un monument consacré à toutes les victimes de cette guerre. La politique de mémoire menée par le Gouvernement concernant la guerre d'Algérie tend à rendre hommage aux victimes tant civiles que militaires de cette guerre, dans ce même esprit d'unité, et à faire prévaloir l'harmonie. Dans ce but, plusieurs chantiers ont été engagés au nombre desquels figurent notamment l'étude d'une ouverture plus large des archives de la guerre d'Algérie concernant les disparus ainsi que le traitement et la place de l'histoire de cette guerre dans l'enseignement scolaire et universitaire. C'est dans ce sens également que le projet de création d'une fondation a été avancé par le Gouvernement. Le Mémorial national de la France d'outre-mer, qui sera ouvert en 2006 à Marseille, constituera en outre un outil précieux pour témoigner de l'oeuvre accomplie par la France outre-mer, mais aussi pour rappeler les souffrances et les sacrifices de nombre de nos compatriotes dans les heures tragiques du rapatriement. Enfin, le projet de loi portant reconnaissance de la nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 11 juin dernier. Ce projet contient plusieurs dispositions aux termes desquelles la nation rend solennellement hommage aux victimes civiles de la guerre d'Algérie et associe ces victimes à la journée nationale d'hommage aux combattants « morts pour la France » en Afrique du Nord, célébrée le 5 décembre de chaque année.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Bloche](#)

Circonscription : Paris (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31928

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 20 janvier 2004, page 420

Réponse publiée le : 10 août 2004, page 6237